

Accident de travail/demission

Par andy69, le 30/03/2019 à 18:02

bonjour

j ai poser ma demission pour le 20.04.2019 ,mais j ai eu un accident de travail le 29.03.2019 et je suis arretter un mois,c est a dire jusqu au 29.04.2019 voila ma question,suis je obliger de retourner travailler le 30.04.2019? merci pour vos reponses

Par morobar, le 30/03/2019 à 18:09

Bonjour,

L'arrêt pour accident du travail prolonge le préavis d'autant.

Il faudra donc finir le préavis sauf accord de l'employeur.

Dans ce dernier cas il faut préciser si le préavis non effectué est payé, ce qui serait étonnant.

Par andy69, le 30/03/2019 à 18:25

donc je suis obliger de faire mon preavis apres mon arret de travail? ca m arrange pas ca

Par morobar, le 31/03/2019 à 09:15

C'est à voir avec votre employeur. Celui-ci, compote tenu de votre état d'esprit, peut vous

dispenser de l'accomplissement du préavis, mais sans rémunération.

Par andy69, le 31/03/2019 à 09:21

le probleme,il va embaucher quelqu un a ma place,donc lorsque je vais revenir il ne pourra pas payer deux salaires

Par morobar, le 31/03/2019 à 18:15

- * Le salarié (vous) n'avez pas le choix
- * L'employeur (il) n'a pas le choix

Mais tous les deux pouvez choisir de ne pas effectuer de préavis et de renoncer au paiement de celui-ci.

Par andy69, le 03/04/2019 à 20:39

au bout d une semaine il ne m a toujours pas remis les papiers d accident de travail